

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2026

N° 2026/03.05

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de convocation : 13/02/2026

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, M. CŒUR Sébastien, Mme DE MARI Marie-Hélène, M. GARNIER Philippe, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉE : Mme Marie-France JOLY.

Secrétaire élu : M. TOINON Alain

Objet de la délibération : VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle les taux de la fiscalité locale de l'année 2025 :

Taxe d'habitation	10.25 %
Foncier bâti	34.00 %
Foncier non bâti	33.68 %

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2026. Il propose de voter à main levée.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour, 1 abstention),

FIXE comme suit les différents taux d'imposition :

Taxe d'habitation	10.40 %
Foncier bâti	34.50 %
Foncier non bâti	34.17 %

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT, Maire,



Le secrétaire de séance,
M. TOINON Alain,